



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 17 NOVEMBRE 2014 à 19h00.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de VALENCE-EN-BRIE dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Serge VAUCOULEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Timmy CHEDRI, M. Éric LUZU, M. Gilles BRUNEAU, M. Éric MOAL, M. Marc TOUSSAINT, M. Pierre RACINE, Mme Patricia REDON-JUMEAU, Mme Corinne PASSERARD, Mme Chantal JACQUES, Mme Elodie GARCIA.

Absents Excusés Représentés : M Bastoi AMANI donne pouvoir à M. Serge VAUCOULEUR, M. Stéphane LENOIR donne pouvoir à M. Timmy CHEDRI, M. José VIEIRA donne pouvoir à M. Gilles BRUNEAU.

Absent : M. Daniel JACQUET.

Madame Elodie GARCIA est nommée secrétaire de séance.

I- Approbation des conseils municipaux en date du 26 et du 30 Septembre 2014.

Ceux-ci ont été adoptés à l'unanimité et il a été procédé par les membres du conseil municipal à la signature des comptes rendus en date des 26 et 30 Septembre 2014.

II- Nomination de trois membres extérieurs au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

A ce jour, les trois membres extérieurs sont : Madame BULLOT Danièle, Madame RICORDEAU Elisabeth et Monsieur TISSIER Duguesclin. Monsieur le Maire propose que ces mêmes personnes restent membres extérieurs du centre communal d'action sociale, dans la mesure où tout d'abord elles le souhaitent et parce qu'il n'est pas favorable à un changement en cours de mandat.

A l'unanimité, des membres présents et représentés, le conseil municipal donne son accord pour maintenir les membres extérieurs actuellement nommés.

Monsieur le Maire rappelle également que deux autres membres extérieurs au Conseil Municipal sont nommés pour la commission de la révision des listes électorales, Monsieur PETIT Claude, délégué de l'administration pour la Préfecture et Madame BULLOT Danièle, déléguée pour le Tribunal de Grande Instance. Cette commission électorale a pour objectif de tenir les listes électorales à jour.

III- Budget du Service de l'Eau : décision modificative pour approvisionner le compte 623.

Le budget provisionné n'étant pas suffisant pour couvrir les dépenses liées à l'affermage, il faut prendre une décision modificative afin d'approvisionner le compte 623 du budget eau.

En effet, à la fin de l'année 2012, il aurait fallu signer une convention jusqu'au nouveau contrat et prendre une délibération afin de la valider. Cette délibération ayant été prise en avril 2014, il faut à ce jour signer un nouveau contrat incluant le travail mené par un Bureau d'Etudes, les appels d'offres ainsi que les insertions dans les journaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, cette décision modificative.

IV- Regroupement Pédagogique Intercommunal : modification des statuts.

Changement du siège social du Regroupement Pédagogique Intercommunal situé à ECHOUBOULAINS. La nouvelle adresse du RPI est désormais à la mairie de VALENCE EN BRIE, ce qui implique la modification des statuts.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal donne son approbation pour modifier les statuts du regroupement pédagogique intercommunal.

V- Urbanisme : Délibération sur la taxe d'aménagement.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.331-14 qui prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 et 5 %, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire : Monsieur le Maire propose d'augmenter cette taxe de 2 %, la faisant passer à 5 % sur l'ensemble du territoire communal et de ne pas accorder d'exonération en application de l'article L.331-9 du Code de l'urbanisme. Cette taxe d'aménagement concerne les constructeurs et est calculée en fonction du prix de vente du terrain pour des constructions neuves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le nouveau taux de la taxe d'aménagement.

VI- Urbanisme : Délibération décidant de prendre en considération une opération d'aménagement et d'instituer un périmètre de sursis à statuer.

Après avoir pris connaissance de la cartographie de la commune qui répertorie les différentes parcelles, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le vote instituant un périmètre de sursis à statuer sur la zone NAH, suite à la recrudescence des divisions de propriétés par les marchands de biens sur la zone UA et face à la destruction du village, la commune envisage d'employer tous les moyens nécessaires et légaux pour s'y opposer.

VII- SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM 77) : Groupement de commandes pour l'achat de l'électricité.

Suite à l'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité, le syndicat départemental des énergies de Seine et Marne se propose de constituer un groupement d'achat pour obtenir une réduction sur le futur tarif de l'électricité.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal donne son approbation pour que le syndicat départemental des énergies de Seine et Marne regroupe les commandes d'achats.

VIII- Informations et Questions Diverses.

1- Monsieur le Maire a reçu un dossier concernant les amendes de police en faveur des communes de moins de 10 000 habitants qui ont à faire face à des travaux d'amélioration de la sécurité routière. Il propose de réinvestir ces fonds avec le Contrat Rural, pour lesquels nous avons obtenu les subventions du Conseil Général et du Conseil Régional, en attente de notifications. Ainsi, cela permettrait de financer une partie du projet en créant une zone à 30 avec un plateau surélevé, semblable à celui réalisé sur la commune de le Châtelet en Brie, entre les deux feux existants, face à la place de l'église.

2- Monsieur Marc TOUSSAINT demande à ce que l'on puisse remettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, la délibération à prendre concernant l'abattement de 10% de la taxe d'habitation pour les personnes reconnues handicapées ou invalides.

3- Madame Patricia REDON-JUMEAU demande si le muret du parking du cimetière peut être définitivement terminé.

4- Monsieur Pierre RACINE souligne le travail de qualité effectué sur la réfection des puits de la commune mais demande si les portes de ces derniers vont également être retravaillées ? Monsieur le Maire et Monsieur Éric LUZU s'occupent de ce dossier.

5- Madame Chantal JACQUES évoque les barrières de sécurité situées devant l'épicerie qui n'ont toujours pas été refaites. Monsieur le Maire précise que dans la mesure où un second accident a eu lieu à ce même endroit, la commune ne peut pas intervenir sur la réparation de celles-ci tant que l'expert n'est pas venu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.